La Dépêche de l'Aube

Bonne année !

www.ladepechedelaube.org

Hebdomadaire de la fédération de l'Aube du Parti Communiste Français N°1789 du 5 janvier 2024 - Prix : 1,20 €

International - Moyen-Orient

RISQUE D'EMBRASEMENT GÉNÉRALISÉ

Les risques d'extension de la guerre menée par Israël à Gaza sont à leur paroxysme. Alors que le déluge de feu a déjà fait plus de 22 000 morts dans l'enclave palestinienne, le gouvernement de Benyamin Netanyahou a décidé de frapper mardi dans la banlieue de Beyrouth pour éliminer le numéro 2 du Hamas.

Le collectif pour une paix juste et durable lors d'une manifestation à Troyes

PAR LDA

Jusque-là seules des attaques de faibles intensités avaient été initiées par les forces et milices régionales. Cette opération israélienne fera-t-elle basculer la situation ? *« Nous sommes hautement préparés pour tout scénario »*, a fait savoir le porte-parole de l'armée israélienne Daniel Hagari, tandis que le premier ministre semble décidé à s'enferrer dans une fuite en avant meurtrière. De son côté, s'adressant aux Israéliens mercredi soir, le chef du Hezbollah a déclaré : *« S'ils pensent lancer une guerre contre le Liban, elle sera sans plafond, sans limite et sans retenue. Ceux qui envisagent de nous faire la guerre le regretteront et le conflit sera très coûteux pour eux. »*

« Le spectre d'un conflit incontrôlé aux conséquences dévastatrices pour la population des deux pays (Liban et Israël – NDLR). » La mise en garde vient de Mohamed Khaled Khiari, secrétaire général adjoint de l'ONU. Si les échanges de tirs entre Israël et le Hezbollah libanais avaient lieu le long de la frontière ces dernières semaines, les frappes, comme cette attaque de drone dans la capitale libanaise, touchent désormais en profondeur le territoire adverse. *« Le risque d'erreur de calcul et de nouvelle escalade augmente à mesure que le conflit à Gaza se poursuit »*, pointait ainsi le diplomate.

Trois mois après l'attaque du Hamas, le 7 octobre, qui a fait 1 200 morts, et le déclenchement par Israël d'une intervention militaire inédite par son ampleur, ses destructions et ses massacres (plus de 22 000 morts dans l'enclave palestinienne), la diplomatie semble incapable d'enrayer la guerre. Outre un embrasement à la frontière israélo-libanaise, les groupes paramilitaires chiites ont mené des attaques contre les troupes américaines en Irak et en Syrie. Les rebelles houthis au Yémen ont tiré plus de 100 missiles et drones sur des navires en mer Rouge, incitant le Pentagone à créer une nouvelle force opérationnelle navale pour faire face à la menace.

À la frontière libanaise, la pression minimale du Hezbollah.

« C'est Netanyahou, franchement, qui dicte les termes sur tous les fronts, à Gaza, à la frontière libanaise, dans la région. C'est sa guerre, explique Khaled Elgindy, chercheur au Middle East Institute de Washington, interrogé par The Guardian. *Je pense que chaque jour qui passe nous rapproche d'une expansion régionale de tout ce désordre. »* On peut supposer que le Hamas a tenté d'impliquer le Hezbollah libanais et des groupes militants en Cisjordanie et dans toute la région pour déclencher une guerre régionale qui ramènerait la cause palestinienne au centre du débat au Moyen-Orient.

Mais quand Israël a riposté à Gaza en promettant de détruire le Hamas, le Hezbollah n'a pas immédiatement rejoint le combat. Le leader du parti chiite, Hassan Nasrallah, ne s'est publiquement exprimé que le 3 novembre, pour dire qu'*« il s'agit d'une bataille purement palestinienne et elle n'est liée à aucun dossier régional ou international »*. Il ajoutait que *« le développement des choses sur le front sud est lié au cours et au développement des événements à Gaza et au comportement de l'ennemi sioniste envers le Liban »*, tout en mettant en garde Israël si une attaque était décidée contre le pays du Cèdre. *« Toutes les options »* sont sur la table et la possibilité d'un conflit ouvert est *« réaliste »*, martelait Nasrallah. Le danger est donc bien réel même si, jusque-là, le Hezbollah s'est bien gardé d'utiliser ses missiles à longue portée. Ces dernières semaines, Israël a évacué 70 000 personnes de sa frontière nord. Au Liban, 120 000 personnes ont fui leur foyer.

Seule la guerre peut sauver Netanyahou.

« Certes, nous sommes préoccupés par le conflit, la propagation de la crise dans l'ensemble de la région, mais jusqu'à présent, je pense que nous avons fait un très bon travail pour empêcher que cela se produise et nous allons rester concentrés là-dessus », a expliqué le secrétaire américain à la Défense, Lloyd Austin. Pour lui, les craintes d'une guerre régionale plus large au Moyen-Orient disparaîtront probablement une fois qu'Israël aura réorienté sa mission militaire à Gaza vers des opérations de combat de moindre intensité.

Ce faisant, il feint d'ignorer le nettoyage ethnique, voire le génocide en cours auquel les peuples de la région et au-delà sont opposés. Il ne considère pas non plus la répression en Cisjordanie. Et, surtout, le dirigeant américain fait comme si Netanyahou ne mettait pas en place son propre agenda. Celui-ci vise à rester au pouvoir pour éviter d'être pris dans l'engrenage de la justice. Quoi de mieux qu'une guerre impliquant toutes les parties régionales, dont l'Iran, forçant ainsi les États-Unis à soutenir jusqu'au bout cette fuite en avant.

Face à la menace d'un embrasement imminent, Emmanuel Macron a appelé - après coup - Israël à *« éviter toute attitude escalatoire notamment au Liban »* et dit son souhait d'*« œuvrer à un cessez-le-feu durable »*. Il est temps de passer des discours aux actes, et pour Paris cela pourrait commencer - au moment où des ministres israéliens entendent vider Gaza de ses habitants palestiniens - par reconnaître officiellement l'État de Palestine.

L'ACTUALITE LOCALE

UNE REMISE DE CARTE FRATERNELLE

La fin d'année se prêtait bien pour remettre leur carte aux nouvelles et nouveaux adhérent-es de l'année 2023. Dans une ambiance fraternelle, ce fut également l'occasion pour les camarades de la section de Troyes de présenter leur calendrier 2024 *« des jours heureux »*.

Un travail collectif réussi qui rappelle les grandes conquêtes sociales permises par l'action du Parti communiste français avec ses militantes et militants. (Disponible a la fédération du PCF 5€ et pour tous les abonnés à La Dépêche de l'Aube.)

Vœux

DE LA FÉDÉRATION DU PCF ET DE LA DÉPÊCHE DE L'AUBE

▪ Samedi 20 janvier à partir de 11 h 00

Au siège de la fédération 22ter, av. Anatole-France à Troyes

La fédération du PCF et La Dépêche de l'Aube présenteront leurs vœux pour la nouvelle année, lors d'une initiative conviviale ouverte à tous les militant-e-s et sympathisant-e-s

Pour faciliter l'organisation, confirmer sa participation au 03 25 73 32 82 ou par mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr

L'HUMEUR DE GISÈLE MALAVAL

LE CODE A CHANGÉ

Les signataires de la liste de soutien à G. Depardieu se sont soudain réveillés, comme après une hypnose : *« J'ai fait ça, moi ?? »*, *« Je ne savais pas qui avait écrit cette pétition ! »* (cela change quelque chose au sens du texte ?) Ils viennent enfin de se rendre compte que les agressions sexuelles qui font partie du quotidien des femmes sont devenues insupportables et ne sont plus l'objet de rigolades entre hommes, sauf s'ils tiennent à passer pour des attardés ou des crétins, ce qui signe la fin des contrats pour des rôles importants.

Deux présidents n'ont pas non plus encore compris que les femmes ne voulaient plus faire d'enfant pour des motifs démographiques, surtout depuis que d'autres hommes – des irresponsables... – ont mis au point la contraception : le président nord-coréen, très Actors Studio, s'est mis à pleurer à chaudes larmes en demandant aux femmes de mettre des enfants au monde et surtout au service du pays ; le président russe a rappelé solennellement qu'une famille russe devait avoir 9 enfants (ni plus, ni moins), sans préciser la quantité par femme : V. Poutine en aurait 7 de trois femmes différentes ; encore un effort...

Enfin les épouses de président austères et cramponnées à leur sac à main ou gracieuses ambassadrices de l'élégance Vuitonnée, c'est fini : le président argentin les a renvoyées au magasin des accessoires. Le soir du 31 décembre il est monté sur scène et a étreint fougueusement sa compagne comédienne, vêtue d'un body doré très, très échancré et de cuissardes assorties. Le tout sous les ovations du public. Le couple Macron sait ce qu'il doit faire pour faire remonter sa cote de popularité.

Mais une chose n'a pas changé : ce sont les vœux auxquels personne ne déroge, par la conviction peut-être immémoriale qu'ensemble on peut transformer le monde. Alors, tous mes vœux de paix et de santé ! Le bonheur suivra.

L'ABONNEMENT 2024 À LA DÉPÊCHE DE L'AUBE VOTRE MEILLEUR SOUTIEN

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je joins mon réglement (pour 52 numéros)

Abonnement de soutien : ☐ **40 euros**

Abonnement : ☐ **20 euros**

À retourner à La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES

NOS PEINES

BRIGITTE RAHON

Notre camarade Brigitte RAHON vient de nous quitter. Elle s'est éteinte dans son sommeil dans la nuit du 1er au 2 janvier. Nous sommes accablés. Brigitte était une belle personne. Nous reviendrons sur son parcours professionnel et social atypique. Elle fut professeure d'allemand et principale de collège à Brienne et à Troyes (Collège Pithou). De mère allemande, elle nous fit part de son horreur du racisme dont elle fut l'objet dans sa jeunesse.

Elle était l'épouse de Pierre Rahon, ancien maire communiste de Brienne. Et resta d'une fidélité exemplaire à notre parti et à notre Dépêche. Elle milita activement dans les organisations laïques dont la JPA (Jeunesse au Plein Air) ainsi que dans le mouvement syndical.

Notre parti communiste et le journal la Dépêche de l'Aube présentent leurs condoléances attristées à toute la famille de Brigitte, en particulier à ses trois garçons, François, Pierre et Antoine, et à leurs familles.

La cérémonie mortuaire aura lieu le jeudi 11 janvier au crématorium de Rosières près Troyes à 15H.

JEAN LEFÈVRE

ECOUTEZ-VOIR !

Ce qui nous chatouille & nous grattouille

ANTICOR À LA NICHE

C'est un tour de magie réalisé avec de grosses ficelles. Anticor, qui joue depuis des années les empêcheurs d'enterrer les dossiers en rond, a perdu son agrément, le sésame qui lui permettait de mettre son nez dans des affaires un peu *« sensibles »*. Hop, en un tournemain, l'association de lutte contre la corruption a vu sa capacité d'agir - de nuire ? - réduite à néant. Entre Noël et Saint-Sylvestre, c'est le coup de Jarnac parfait. L'association a souvent appuyé là où ça fait mal. Mais ce sont des chicayas internes, que le gouvernement a regardées avec gourmandise, qui ont conduit au premier coup de trique en 2019.

Quatre ans plus tard, le coup de massue. C'est une excellente nouvelle - Noël toute l'année - pour les corrupteurs, les corrompus, les cachottiers, les *« oublieux »* et les magouilleurs de tout poil. L'association qui avait le droit - accordé par le gouvernement - de se porter partie civile dans toutes ces affaires, n'est désormais plus en état de le faire. Macron n'aime pas Anticor, il l'a dit et redit. Dans la nébuleuse qui gravite autour du détenteur du pouvoir et qui, en 2017, promettait comme premier engagement *« une moralisation de la vie publique »*, annonçait une *« exigence de transparence »* pour *« la dignité de la vie publique »*, les cabinets exhalent de fâcheux remugles. Preuve que l'argent a une odeur et que mal acquis, il profite parfois. C'était un caillou dans la chaussure du pouvoir dans un pays dont l'exemplarité n'est pas flagrante malgré les annonces et les mains sur le cœur. Il est d'ailleurs singulier que l'agrément, ce genre de *« déclaration d'utilité publique »*, soit dispensé par le gouvernement.

C'est au minimum incongru à l'heure où les doutes sur l'éthique et la moralité en politique n'ont jamais été aussi forts. Contre-pouvoir, Anticor est renvoyée à la niche. Même pas fiscale.

Rémi

SOIT DIT EN PASSANT

LE CHOIX DE L'EMBARRAS

Les repas de fête, un casse-tête ! Pour les friqués, l'embarras du choix, mais diplomatie et inventivité de mise pour mettre de concert *« huîtreux »*, *« saumoneux »*, *« escargotiers »*, viandards, avec végétariens, végétaliens, sans oublier les allergiques au gluten et à ceci ou cela. Plus les boissons, choix très majoritairement masculin. Bref, une équation avec de nombreuses inconnues et qu'un mauvais calcul conduit à la zizanie. Pour les pauvres, le choix de l'embarras. Les grandes toques qui vendent les yeux de la tête trois carottes cuites à l'eau, dix petits pois idem, avec une rondelle d'on ne sait quoi sur une feuille de salade, dans une grande assiette carrée, ont expliqué aux sans-le-sou qu'ils pouvaient faire gras pour moins que pas cher. D'où je subodore qu'ils nous arnaquent dans leurs bouclards de luxe.

Le dessinateur Jul et Alfonso Aïtor, prof de littérature et de civilisations hispaniques, viennent de publier le tome 1 d'un livre inattendu : La faim de l'histoire - Une histoire du monde par la gastronomie. De Lascaux jusqu'à la station spatiale internationale, ils se penchent sur le contenu de nos assiettes avant même que l'ustensile n'ait été inventé. Assortiment de rigueur historique et d'humour détonnant pour nous faire voyager dans le temps et les saveurs.

On y apprend que Mao raffolait des mangues, que les enfants vikings avaient leur propre bière, que les Aztèques connaissaient déjà le sirop d'agave et la spiruline si chers aux diététiciens contemporains, que l'on a retrouvé des fresques de pizzas sur les murs de Pompéi et que les apôtres de Jésus avaient beaucoup des végans d'aujourd'hui. Un livre à picorer ou à dévorer. En se gavant de pigeons sans tête*.

El Carretero

** Expression - régionale ? - de ma grand-mère pour des pommes de terre cuites à l'eau.*

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

IMMOBILIERE SJTL
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 5 000 euros
Siège : 2 Les Grandes Vallées AIX EN OTHE
10160 AIX-VILLEMAUR-PALIS
Siège de liquidation : 2 Les Grandes Vallées AIX EN OTHE
10160 AIX-VILLEMAUR-PALIS
512 231 804 RCS TROYES

L'Assemblée Générale réunie le 22 novembre 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Séverine BROQUET, demeurant 2 Les Grandes Vallées AIX EN OTHE 10160 AIX-VILLEMAUR-PALIS, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30 juin 2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis. La Liquidatrice

SF CONSEIL et associés
Vos droits, votre avocat.
42 Bd Gambetta 10000 Troyes
03 25 71 46 30 - 03 25 71 46 36
contact@sfconseil.com

SAMIUS
Société PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
au capital de 1 000 euros
Siège social : 39 rue paillot de montabert
10000 TROYES
953 742 988 RCS TROYES

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01/12/2023, il a été décidé :
De nommer, en qualité de nouveau président pour une durée indéterminée à compter du 01/12/2023, Monsieur Karim HAROUD, demeurant 4 rue des Bonnetiers, en remplacement de Monsieur Samy KESTENBERG, démissionnaire,
De nommer, en qualité de directeur général pour une durée indéterminée à compter du 01/12/2023, Monsieur Samy KESTENBERG, demeurant 3 Chemin de l'Arpentis – 10000 TROYES.
D'étendre, à compter du 01/12/2023, l'objet social aux activités suivantes : « Bar à huitres, crustacés et fruits de mers, dégustation de tous produits de la mer, sur place ou à emporter. Vente de boissons chaudes, de boissons alcoolisées et sans alcool, conformément à la législation en vigueur ».
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence et il a été procédé à une refonte des statuts.
L'inscription modificative sera effectuée au RCS de TROYES.

Pour avis

SF CONSEIL et associés
Vos droits, votre avocat.
42 Bd Gambetta 10000 Troyes
03 25 71 46 30 - 03 25 71 46 36
contact@sfconseil.com

EFFIGIE PHOTOBOOTH
SAS AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 31 RUE CHARLES BALTET
10120 SAINT ANDRE LES VERGERS
RCS TROYES 877 698 860

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/12/2023 et sa mise en liquidation.
Monsieur Mickaël LIEBERT, demeurant 31, rue Charles BALTET – 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS, exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 31 rue Charles Baltet – 10120 SAINT ANDRE LES VERGERS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TROYES.
Mention sera faite au RCS de TROYES.

Etude de Maîtres B.MANDRON
T.MAILLARD - T.BELLET
15 Quai Lafontaine – 10000 TROYES

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.

A CRENEY-PRES-TROYES (AUBE)
10150,

Des parcelles de TAILLIS

Figurant ainsi au cadastre :

Section N° Lieudit Surface Valeur
YH 57 Au-dessus des Marais 00 ha 06 a 04 ca 241,60 €
F 166 Les Marais de Creney 00 ha 19 a 20 ca 768,00 €
F 170 Les Marais de Creney 00 ha 06 a 80 ca 272,00 €
F 173 Les Marais de Creney 00 ha 03 a 30 ca 132,00 €
F 176 Les Marais de Creney 00 ha 04 a 20 ca 68,00 €
F 177 Les Marais de Creney 00 ha 26 a 40 ca 1.056,00 €
F 179 Les Marais de Creney 00 ha 04 a 25 ca 170,00 €
YH 64 Marais d'Argentolles 00 ha 04 a 10 ca 164,00 €
YH 78 Marais d'Argentolles 00 ha 16 a 00 ca 640,00 €
YH 79 Marais d'Argentolles 00 ha 13 a 24 ca 529,60 €
YH 82 Marais d'Argentolles 00 ha 20 a 20 ca 808,00 €
YH 84 Marais d'Argentolles 00 ha 16 a 00 ca 640,00 €
YH 86 Marais d'Argentolles 00 ha 06 a 15 ca 246,00 €
F 146 Marais Budant Sur 4 Arpent 00 ha 16 a 50 ca 660,00 €
F 153 Marais Budant Sur 4 Arpent 00 ha 04 a 20 ca 168,00 €
F 154 Marais Budant Sur 4 Arpent 00 ha 04 a 20 ca 168,00 €
F 155 Marais Budant Sur 4 Arpent 00 ha 35 a 14 ca 1.405,60 €
F 293 Marais Budant Sur 4 Arpent 00 ha 02 a 09 ca 83,60 €
F 299 Marais Budant Sur 4 Arpent 00 ha 02 a 97 ca 118,80 €
F 301 Marais Budant Sur 4 Arpent 00 ha 02 a 68 ca 107,20 €
F 303 Marais Budant Sur 4 Arpent 00 ha 02 a 60 ca 104,00 €
F 313 Marais Budant Sur 4 Arpent 00 ha 05 a 99 ca 239,60 €
F 317 Marais Budant Sur 4 Arpent 00 ha 00 a 67 ca 26,80 €
Soit une surface totale de 02ha 22a 92ca.
La vente aura lieu moyennant les prix sus indiqués payables comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière. Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation. Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë aux biens ci-dessus désignés, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en Mairie de CRENEY PRES TROYES, pour faire connaître à Maître Bertrand MANDRON, Notaire à TROYES, 15 Quai Lafontaine, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenues dans les présentes. Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur de l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux mois à compter de la déclaration d'exercice de ce droit par son bénéficiaire. Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption. Rappel de l'article L 331-19 alinéa 3 : « lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien ».

Pour insertion.
Le Notaire

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES
MD FAIDHERBE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 Rue d'Estissac 10190 BERCENAY EN OTHE
882 722 481 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 30 10 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance.

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT
FINANCIERE DU VAL AUX MOINES
Société à responsabilité limitée
au capital de 60 000 euros
Ancien siège social :
13, Chemin du Val aux Moines
10140 VENDEUVRE SUR BARSE
Nouveau siège social :
11 Impasse de l'Orme Roger
10150 CRENEY PRES TROYES
499 487 981 RCS RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 8 décembre 2023, l'associée unique a décidé d'une part de transférer le siège social du 13, Chemin du Val aux Moines, 10140 VENDEUVRE SUR BARSE au 11 Impasse de l'Orme Roger 10150 CRENEY PRES TROYES à compter du 8 décembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ; et d'autre part, de nommer Mme Isabelle GAMBA, demeurant 11 Impasse de l'Orme Roger 10150 CRENEY PRES TROYES, en qualité de gérante pour une durée non limitée, à compter du 8 décembre 2023, en remplacement de Mr Alain GAMBA, démissionnaire.

Pour avis. La Gérance.

SCEA "DES CHENES"
Capital social : 98 330,25 €
Siège social : 9 rue Saint Balsème
10700 LE CHÊNE
RCS TROYES 335 216 842

1° Aux termes d'un projet de fusion établi par acte sous seing privé en date du 25 octobre 2023 entre la SC "BEAUCHAMP", et la SCEA "DES CHENES", la SC "BEAUCHAMP" transfère à la SCEA "DES CHENES" sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la SC "BEAUCHAMP", sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la SC "BEAUCHAMP" devant être dévolue à la SCEA "DES CHENES" dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.
Par décision en date du 17 décembre 2023, les associés de la SC « BEAUCHAMP» et les associés de la SCEA "DES CHENES" réunis en assemblée générale ont approuvé dans toutes ses stipulations le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de la SC "BEAUCHAMP" à la SCEA "DES CHENES".
En rémunération de cet apport-fusion, la SCEA "DES CHENES" a augmenté son capital social d'un montant de 117 386,50 € pour le porter de 98 330,25 € à 215 716,75 € par l'émission de 770 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 152,45 € chacune attribuées aux associés de la SC "BEAUCHAMP", par application des dispositions de l'article L236-3 du Code de commerce à raison de 770 parts de la SCEA "DES CHENES" pour 300 parts de la SC "BEAUCHAMP". La prime de fusion s'élève à un montant de 498 224,09 €.
Toutefois, la SC "BEAUCHAMP" étant propriétaire de 644 parts de la SCEA "DES CHENES", l'assemblée générale a procédé à une réduction de capital d'un montant de 98 177,80 € pour le porter à 117 538,95 € par annulation de ces parts sociales. La différence entre la valeur vénale de ces parts annulées et la valeur nominale, soit 223 822,20 € est imputée sur la prime de fusion d'un montant de 498 224,09. Il résulte un solde de prime de fusion de 274 401,89 €.
La fusion a pris effet d'un point de vue juridique le 17 décembre 2023.
La fusion a pris effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal le 1er juillet 2023.
Toutes les opérations actives et passives effectuées par la SC "BEAUCHAMP" depuis le 1er juillet 2023 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion ont été prise en charge par la SCEA "DES CHENES".
2° Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :
Article 6 - Apports
Aux termes d'un projet de fusion en date du 25 octobre 2023, approuvé aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 décembre 2023,
la SC "BEAUCHAMP" immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 793 848 334 a fait apport-fusion à la SCEA "DES CHENES" de la totalité de son actif moyennant la prise en charge de son passif ; l'actif net apporté s'est élevé à 615 610,59 €.
Cet apport à titre de fusion absorption a été rémunéré par une augmentation de capital d'un montant de 117 386,50 € et a dégagé une prime de fusion d'un montant de 498 224,09 €.
Puis la collectivité des associés a décidé l'annulation des 644 parts détenues par la SC "BEAUCHAMP" au sein de la SCEA "DES CHENES" suite à son absorption par cette dernière et, corrélativement une réduction de capital d'un montant de 98 177,80 €.
La différence entre la valeur d'apport des 644 parts sociales de la SCEA "DES CHENES" au résultat de la fusion (soit 322 000 €) et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces 644 parts sociales (98 177,80 €), différence égale à deux cent vingt-trois mille huit cent vingt-deux euros et vingt centimes (223 822,20 €), s'est imputé sur la prime de fusion d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent vingt-quatre euros et neuf centimes (498 224,09 €). Il en résulte un solde de prime de fusion de deux cent soixante-quatorze mille quatre cent un euro et quatre-vingt-neuf centimes (274 401,89 €)."
Article 7 - Capital social
"Le capital social est désormais fixé à la somme de cent dix-sept mille cinq cent trente-huit euros-quatre-vingt-quinze centimes (117 538,95 €)."
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis,
La gérance.

SARL "ETA VARLET"
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €
Siège social : 11 rue des Cortins
10180 SAINT LYE
RCS TROYES 484 617 717

Suivant décisions du 15 décembre 2023, l'associé unique prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Nicolas VARLET demeurant désormais 7 rue du calvaire - 10180 SAINT LYE, gérant.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de TROYES.

Pour avis, le représentant légal.

SC "BEAUCHAMP"
Société civile au capital de 3 000 €
Siège social : 9 rue Saint Balsème –
10700 LE CHÊNE
RCS TROYES 793 848 334

Avis de dissolution

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2023, les associés ont approuvé le traité de fusion du 25 octobre 2023, prévoyant l'absorption de la SC "BEAUCHAMP" par la SCEA "DES CHENES", société civile d'exploitation agricole au capital de 98 330,25 €, immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 335 216 842, dont le siège social est situé 9 rue Saint Balsème – 10700 LE CHÊNE.
En conséquence, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la SC "BEAUCHAMP", son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts sociales émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.
L'assemblée générale extraordinaire des associés de la SCEA "DES CHENES", Société absorbante, réunie le 17 décembre 2023, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de la SC "BEAUCHAMP" sont devenues définitives au 17 décembre 2023.
Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de TROYES.

Pour avis, le représentant légal

H.D.T. GALY
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 38 112,25 euros
Siège social :
TROYES 10000
168 avenue Général Leclerc
Siège de liquidation :
168 Avenue du Général Leclerc
10000 TROYES
RCS TROYES 423463215

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Thierry GALY, demeurant 168 Avenue du Général Leclerc, 10000 TROYES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 168 Avenue du Général Leclerc 10000 TROYES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TROYES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

GALY INVESTISSEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 794 000 euros
Siège social : 168 avenue Général Leclerc 10000 TROYES
522 760 917 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 18/12/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GALY INVESTISSEMENT a décidé de transférer le siège social du 168 avenue Général Leclerc, 10000 TROYES au 28 rue de la Paix 10000 TROYES à compter du 18/12/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts et de supprimer l'alinéa 2 de l'article 14 ainsi que l'article 20 dans son intégralité, ces derniers se rapportant strictement à la constitution de la société.

Pour avis La Gérance

NOS PEINES

ANTOINE GUEBEN

Un maire bien à gauche

Notre ami Antoine Gueben, maire de Nogent en Othe nous a quittés brutalement à l'âge de 66 ans. Antoine était un Parisien de l'Île-Saint-Louis, comme Aragon. Il y a fréquenté Bedos et même Pompidou en tant que voisin. Il a fait carrière dans le spectacle en tant qu'ingénieur du son. Les artistes, c'était son univers et lors de son enterrement, ses 2 enfants Christopher et Marie et de nombreux collègues et amis de cette époque chère à Antoine, sont venus témoigner de ses qualités professionnelles et de sa sensibilité artistique.

Antoine Gueben est devenu Maire de sa commune, en 2014, commune qui rougissait à vue d'œil, scrutin après scrutin, et qui votait communiste à 70 %. C'est que l'engagement d'Antoine n'était pas seulement dans les mots bien choisis, mais dans les actions pour aider les habitants : service du car scolaire, respect du site boisé de la région, entretien de la mémoire de la Résistance. Nous transcrivions chaque année son discours court mais ciselé, en faveur des martyrs de Saint-Mards.

La cérémonie laïque de son enterrement a été effectuée dans l'église désacralisée de la commune, église qu'il avait entièrement restaurée pour en conserver le patrimoine.

À ses enfants, à sa compagne, Monique, à toute sa famille, La Dépêche de l'Aube et notre Parti communiste adressent leurs plus vives condoléances.

Jean Lefèvre

La Dépêche de l'Aube
www.ladepechedelaube.org

Société nouvelle La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES Tél.: 03 25 73 32 82 - Fax: 03 25 73 84 13 - Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr - SARL au capital de 300 €. Durée : 99 ans - Gérant-directeur de la publication : Jean LEFEVRE - Associés à parts égales : Jean Lefèvre, Anna Zajac, Hugues Petitjean, Pierre Mathieu, Geneviève Delabruyère - Inscription Commission Paritaire n° 0224 C 87550 - Abonnements : 1 an = 20 €- Régie, publicité, petites annonces : La Dépêche de l'Aube - Imprimerie LA DEPÊCHE DE L'AUBE 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES.